

Au 1^{er} janvier 2018, un quart de la population française a plus de 60 ans, une proportion qui devrait fortement augmenter dans l'avenir. Si, en 2016, le niveau de vie des seniors est, en moyenne, meilleur que celui des personnes plus jeunes, celui des personnes âgées en situation de perte d'autonomie est plus souvent modeste. En particulier, le taux de pauvreté des plus âgés est de 7,6 %, contre 16,2 % pour les moins de 60 ans, mais il s'élève à 11,6 % parmi les seniors en perte d'autonomie.

Au 1^{er} janvier 2018, 17,2 millions de personnes ont 60 ans ou plus en France métropolitaine et dans les DROM, soit un quart de la population. Parmi elles, 36 % ont 75 ans ou plus (6,2 millions) et 12 % ont 85 ans ou plus (2,1 millions).

Une part croissante de la population âgée de plus de 60 ans

Les projections de population réalisées par l'Insee prévoient une hausse importante du nombre de plus de 60 ans. Selon le scénario central de projection, ils seraient 22,9 millions en 2040 et 26,4 millions en 2070 (+53 % entre 2018 et 2070) [graphique 1]. De plus, leur part dans l'ensemble de la population augmenterait, passant de 26 % en 2018 à 32 % en 2040, puis à 35 % en 2070. La proportion des plus âgés augmenterait encore plus. En 2070, 18 % de la population serait âgée d'au moins 75 ans (13,7 millions de personnes), contre 9 % en 2018.

Début 2018, 44 % des personnes de 60 ans ou plus sont des hommes et 56 % des femmes (graphique 2). La part des femmes augmente avec l'âge, du fait de leur espérance de vie plus élevée : elle est de 53 % parmi les 60 à 74 ans et de 61 % parmi les 75 ans ou plus.

Une majorité des personnes âgées de 60 ans ou plus en couple à domicile

Au 1^{er} janvier 2016, 96 % des Français âgés de 60 ans ou plus vivent en ménage¹ (tableau 1). Ils sont 59 % à vivre en couple à leur domicile et 29 % à y vivre seuls. Ces proportions varient logiquement avec l'âge. Si la vie en couple à domicile est le mode de cohabitation majoritaire jusqu'à 80 ans, il devient ensuite de moins en moins fréquent. En effet, les personnes les plus âgées vivent plus fréquemment en établissement, et donc hors ménage (plus de 10 % après 85 ans) ou seules à leur domicile (entre 45 % et 46 % entre 85 et 95 ans). La part de ceux vivant en ménage avec d'autres personnes qu'un conjoint augmente également avec l'âge (au moins 10 % à partir de 90 ans).

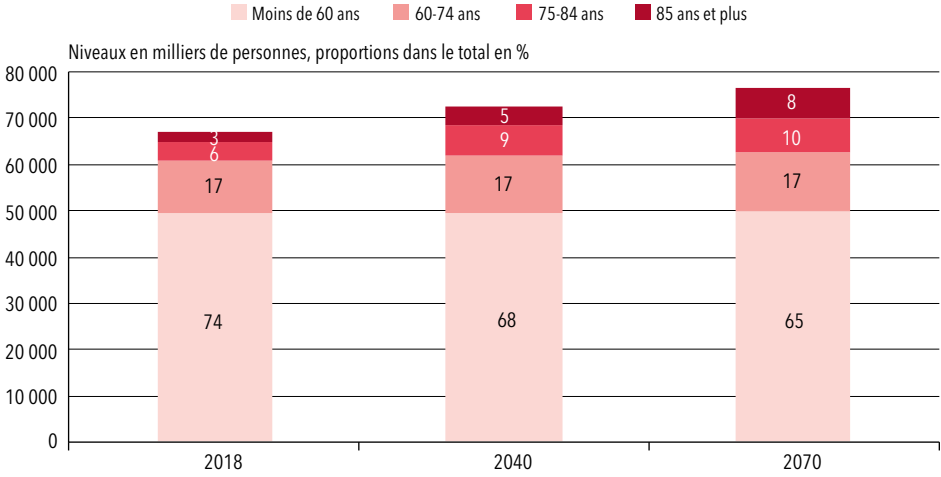
Un niveau de vie en moyenne plus élevé, sauf pour les personnes en perte d'autonomie

Le revenu² des ménages dont au moins un des membres a 60 ans ou plus diffère légèrement selon qu'ils comptent ou non un senior en situation de handicap ou de perte d'autonomie (tableau 2). Ainsi, en 2016, la part du revenu disponible lié à des revenus

1. Un ménage, au sens du recensement de la population de l'Insee, désigne l'ensemble des personnes qui partagent la même résidence principale, sans que ces personnes soient nécessairement unies par des liens de parenté. Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, foyers de travailleurs, maisons de détention...), celles vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

2. Le revenu disponible d'un ménage, considéré ici, correspond aux ressources dont ce ménage dispose pour consommer et épargner. Il comptabilise tous les revenus, y compris les prestations sociales, et est calculé après déduction des impôts directs.

Graphique 1 Répartition par âge et par sexe des personnes de 60 ans ou plus, aux 1^{ers} janvier 2018, 2040 et 2070

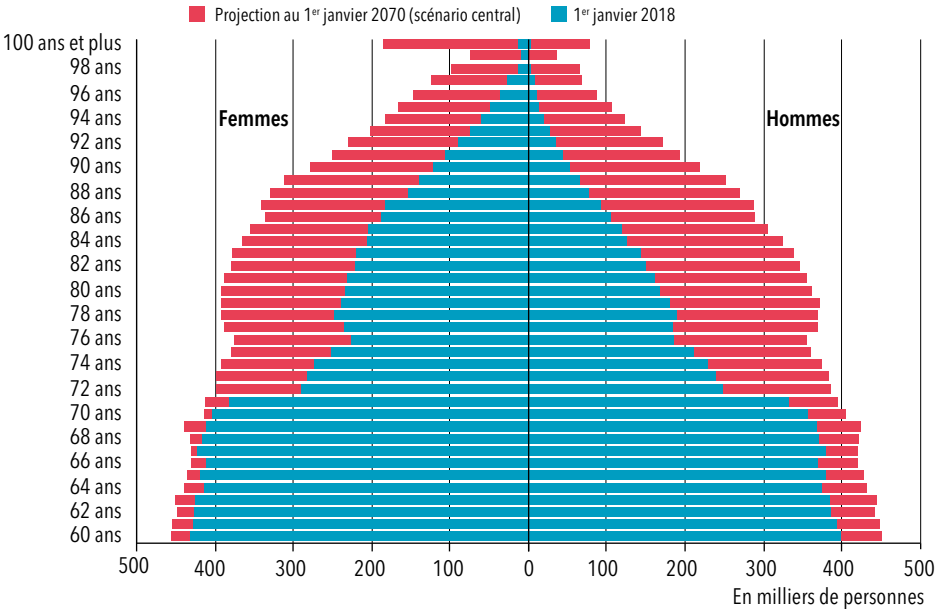


Lecture > Au 1^{er} janvier 2018, 49,7 millions de personnes ont moins de 60 ans, soit 74 % de la population.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018); Insee, projections de population 2013-2070.

Graphique 2 Pyramide des âges des personnes de 60 ans ou plus, aux 1^{ers} janvier 2018 et 2070



Lecture > Au 1^{er} janvier 2018, 49,7 millions de personnes ont moins de 60 ans, soit 74 % de la population.

Champ > France métropolitaine et DROM.

Sources > Insee, estimations provisoires de population au 1^{er} janvier 2018 (résultats arrêtés fin 2018); Insee, projections de population 2013-2070.

de remplacement ou des pensions alimentaires (principalement les retraites et les pensions d'invalidité) est de 75 % parmi l'ensemble des ménages étudiés ici, contre 81 % pour les ménages dans lesquels au moins une des personnes de 60 ans ou plus est en situation de perte d'autonomie. Ces derniers sont moins nombreux, en proportion (18 % contre 28 % des ménages), à percevoir encore des revenus d'activité, qui représentent 14 % de leur revenu disponible en moyenne, contre 24 % dans l'ensemble des ménages dont un des membres a au moins 60 ans. À l'inverse, le poids des prestations sociales dans le revenu disponible est plus élevé (4,5 %) dans les ménages composés d'au moins une personne de 60 ans ou plus en situation de perte d'autonomie que dans l'ensemble des ménages étudiés (2,3 %). Les premiers sont 24 % à percevoir des prestations sociales, contre 18 % de l'ensemble.

Les personnes âgées de 60 ans ou plus ont globalement un meilleur niveau de vie que celles de moins de 60 ans. En effet, 42 % des moins de 60 ans ont un niveau de vie dit « modeste »³, contre 33 % de leurs aînés (graphique 3). Alors que 16 % des personnes de moins de 60 ans sont pauvres au sens statistique du terme⁴, 8 % des 60 ans ou plus le sont également. Ce résultat tient notamment à la structure des ménages des personnes de 60 ans ou plus, qui est prise en compte pour le calcul du niveau de vie. En effet, celui-ci est calculé en rapportant le montant des revenus du ménage, net d'impôts, au nombre « d'unités de consommation »⁵ dans le ménage. Le plus faible nombre d'unités de consommation dans les ménages de personnes de 60 ans ou plus, lié notamment au fait que ces ménages ont plus rarement des enfants à charge, fait plus que compenser leur revenu disponible en moyenne plus faible.

Tableau 1 Répartition par âge et mode de cohabitation, au 1^{er} janvier 2016

		Répartition par mode de cohabitation				Ensemble	Répartition par âge
		Personnes vivant hors ménage	Personnes vivant seules à domicile	Personnes vivant en couple à domicile	Personnes vivant en ménage avec d'autres personnes (y compris leurs enfants)		
Effectifs (en milliers)		733	4 898	9 925	1 139	16 695	
Part dans la population (en %)	Ensemble des 60 ans ou plus	4	29	59	7	100	100
	de 60 à 64 ans	1	22	69	8	100	24
	de 65 à 69 ans	1	24	69	6	100	23
	de 70 à 74 ans	2	27	66	6	100	16
	de 75 à 79 ans	3	32	59	6	100	13
	de 80 à 84 ans	6	39	47	7	100	11
	de 85 à 89 ans	14	46	32	9	100	8
	de 90 à 94 ans	28	45	17	10	100	4
	95 ans ou plus	43	37	8	12	100	1

Note > Les personnes vivant en communauté (maisons de retraite, foyers de travailleurs, maisons de détention...), celles vivant dans des habitations mobiles, les bateliers, et les sans-abris sont considérés comme vivant hors ménage.

Lecture > Au 1^{er} janvier 2016, 4 % des personnes âgées de 60 ans ou plus vivent hors ménage. Parmi les personnes âgées de 60 à 64 ans, elles sont 1 %.

Champ > France métropolitaine et DROM, hors Mayotte.

Sources > Insee, Recensement de la population 2016, exploitation complémentaire.

3. C'est-à-dire qu'il est inférieur à celui en dessous duquel vivent les 40 % de personnes les plus modestes, soit 1 530 euros par mois en 2016.

4. C'est-à-dire que leur niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian, soit 1 026 euros par mois en 2016.

5. Ce nombre dépend du nombre et de l'âge des membres de ce ménage.

En distinguant les plus de 60 ans selon leur perte d'autonomie, le constat diffère. Le niveau de vie des personnes en perte d'autonomie est inférieur à celui des autres seniors : la part de personnes modestes

est de 48 % parmi les premières, contre 31 % parmi les seconds, et le taux de pauvreté respectivement de 12 % et 7 %. De plus, les personnes de 60 ans ou plus en situation de dépendance sont aussi plus fré-

Tableau 2 Décomposition du revenu disponible des ménages de seniors, en 2016

Composantes du revenu disponible	Répartition du revenu disponible (en %)		Part des ménages percevant un revenu de ce type (en %)	
	Ensemble des ménages de seniors	dont : ménages comptant au moins un senior handicapé ou en perte d'autonomie	Ensemble des ménages de seniors	dont : ménages comptant au moins un senior handicapé ou en perte d'autonomie
Revenus d'activité¹	23,6	14,0	28,2	17,9
Salaires	19,8	11,6	25,3	15,3
Revenus d'indépendants	3,7	2,3	4,8	3,3
Revenus de remplacement et pensions alimentaires¹	75,3	81,5	92,6	95,6
Chômage et préretraites	1,5	1,2	6,6	4,9
Retraites, pensions d'invalidité et pensions alimentaires	73,8	80,3	92,6	95,6
Revenus du patrimoine	16,4	13,4	91,9	89,9
Impôts directs²	-17,6	-13,4	-	-
Prestations sociales non contributives³	2,3	4,5	17,7	23,8
Prestations familiales	0,2	0,2	1,9	1,6
Allocations logement	0,6	1,2	11,3	16,2
Minima sociaux ⁴	1,5	3,1	8,7	14,5
Prime d'activité	0,1	0,1	2,4	1,4
Ensemble	100,0	100,0	-	-
Revenu disponible mensuel moyen (en euros)	2 816	2 424	-	-
Niveau de vie mensuel moyen (en euros)	2 136	1 836	-	-
Niveau de vie mensuel médian (en euros)	1 821	1 631	-	-

1. Les revenus d'activité et de remplacement sont présentés sans déduction de la CSG (imposable et non imposable) et de la CRDS mais sont nets des autres cotisations sociales. Les pensions alimentaires considérées ici sont la différence entre les pensions alimentaires reçues et les pensions alimentaires versées.

2. Impôt sur le revenu, taxe d'habitation, CSG (imposable et non imposable), CRDS, prélèvement libératoire sur valeurs mobilières et autres prélèvements sociaux sur les revenus du patrimoine. Il s'agit des impôts directs payés en 2016, calculés d'après la déclaration de revenus 2015.

3. Les prestations soumises à la CRDS sont présentées sans déduction de cette dernière.

4. Dans ce tableau, seuls le RSA, l'AAH et le minimum vieillesse sont comptabilisés.

Note > Une personne est ici dite en situation de perte d'autonomie si elle déclare « être fortement limitée, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Lecture > En 2016, pour les ménages dont au moins un des membres est âgé de 60 ans ou plus et présente un handicap ou est en perte d'autonomie, la part des prestations sociales non contributives dans le revenu disponible est de 4,5 %.

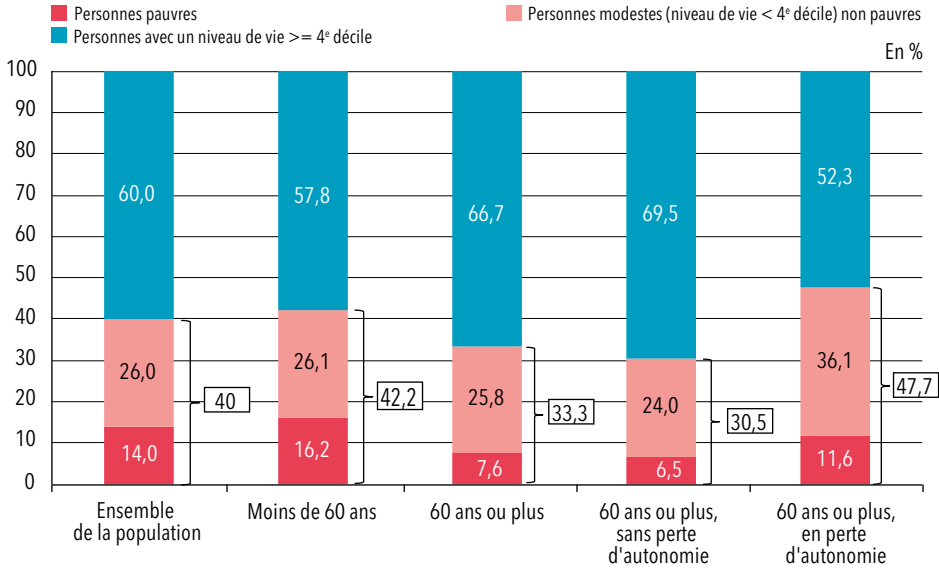
Champ > France métropolitaine, ménages comptant au moins une personne de 60 ans ou plus, vivant dans un logement ordinaire, dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources > Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; DGFIP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA.

quemment modestes que celles de moins de 60 ans. Elles sont cependant moins souvent pauvres. L'écart de niveau de vie moyen selon la situation d'autonomie au sein des 60 ans ou plus est pour partie lié

à l'âge. En effet, les seniors en perte d'autonomie sont en majorité les plus âgés et appartiennent aux générations plus anciennes, dont les retraites sont plus faibles. ■

Graphique 3 Répartition des personnes selon leur niveau de vie, en 2016



Notes > Le niveau de vie correspond au revenu disponible du ménage, divisé par le nombre d'unités de consommation. Le 4^e décile (D4) est la valeur en dessous de laquelle se situent 40 % de l'ensemble des ménages. Une personne est dite pauvre lorsque son niveau de vie est inférieur au seuil de pauvreté, fixé à 60 % du niveau de vie médian. Les personnes considérées comme en perte d'autonomie sont celles qui déclarent « être fortement limitées, depuis au moins six mois, à cause d'un problème de santé, dans les activités que les gens font habituellement ».

Champ > France métropolitaine, personnes vivant dans un ménage ordinaire dont le revenu déclaré au fisc est positif ou nul et dont la personne de référence n'est pas étudiante.

Sources > Insee, enquête Revenus fiscaux et sociaux 2016 ; DGFIP ; CNAF ; CNAV ; CCMSA.

Pour en savoir plus

- > **Arnaud, F. (dir)** (2019). Les retraités et les retraitées. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social, fiches 06 et 10.
- > **Blanpain, N., Buisson, G.** (2016, novembre). Projections de population à l'horizon 2070. Deux fois plus de personnes de 75 ans ou plus qu'en 2013. Insee, Insee Première, 1619.
- > **Cabannes, P.-Y., Richet-Mastain, L. (dir.)** (2019). Minima sociaux et prestations sociales. Ménages aux revenus modestes et redistribution. Paris, France : DREES, coll. Panoramas de la DREES-social.
- > **Rapport annuel du Conseil d'orientation des retraites** (juin 2018). Retraités : un état des lieux de leur situation.
- > **Roussel, R.** (2017, octobre). Personnes âgées dépendantes : les dépenses de prise en charge pourraient doubler en part de PIB d'ici à 2060. DREES, *Études et Résultats*, 1032.